

SALLE D'ARMES DE TROYES-GYMNIQUE
Affiliée à la Fédération Française d'Escrime

ESCRIME

Rue Audiffred Jouannique
10000 TROYES
à 200 m de la Cathédrale
et 50 m du parking
place de la Tour



En période scolaire

MARDI

18 h à 19 h 15

leçon épée benjamins (4)

19 h 30

entraînement leçons compétiteurs (6)

leçons programmées

MERCREDI

14 h à 15 h

initiation enfants fleuret poussins (1)

15 h 15 à 16 h 30

fleuret épée pupilles (2)

16 h 45 à 18 h

épée initiation et loisir tous niveaux (3)

18 h 00 à 19 h 15

entraînement compétiteurs minimes (5)

18 h 30 à 20 h 30

entraînement cadets juniors seniors (6)

JEUDI

18 h 00 leçons épée benjamins minimes compétiteurs (4-5)

19 h 15 à 22 h 30

escrime loisir adultes (7)

VENREDI

18 h 00 à 19 h 00 leçons ind. compétiteurs minimes (5)

19 h 00 à 20 h 30 leçons ind. cadets, juniors, seniors (6)

Mardi Jeudi Vendredi 17 h à 18 h - mercredi matin

leçons haut-niveau épée programmées - voir le Maître
Stage escrime artistique sur demande de Cies de Théâtre

Lundi 18 h à 19 h 15 cours au cosec d'Aix-en-Othe

Partenaires: Ville de Troyes Conseil Général Conseil Régional Les partenaires privés sont mentionnés dans la Salle et sur le site internet du club

Renseignements et inscriptions auprès de :

Maître Dominique DECLAUDE

Tél. 03 25 80 23 36 (de préférence par courriel)

(merci de laisser un message si votre obtenez le répondeur)

Email : maitre@escrime-troyes-tg.com

Site internet : www.escrime-troyes-tg.com

Président : Emmanuel CHAUDOUET

Maître d'Armes : Maître Dominique DECLAUDE

EXTRAIT DU REGLEMENT Affiché dans le club ainsi que les options pour l'assurance

Adhésion : initiation poussins (groupe 1) 155 Euros

Cours pupilles 1h/semaine 185 Euros

Benjamins minimes cadets juniors seniors 220 Euros

Escrime loisir adultes 225 Euros

(voir le tarif famille et étudiant-convention avec Etablissements)

Location de la tenue 40 Euros

Caution de 200 Euros (le chèque sera encaissé si la tenue et la sous-cuirasse ne sont pas rendues fin juin)

L'adhésion comprend la cotisation à la salle d'Armes, l'assurance et la licence FFE (voir détail affiché)

L'assurance est comprise dans la licence mais il est possible de souscrire une option supplémentaire (option 0, comprise dans la licence si option non renseignée sur la feuille d'inscription) voir l'affichage à l'entrée de la Salle d'Armes (A : 2,25 € B : 3,20 €)

Règlement en 2 chèques à remettre dès l'inscription, le premier est encaissé en septembre ou après la période d'essai de 4 cours pour les nouveaux adhérents, le deuxième chèque est encaissé mi-décembre.

La visite médicale est obligatoire. Un certificat de non contre-indication à la pratique de l'Escrime doit être remis dès l'inscription, en précisant la pratique en compétition et le simple sur-classement éventuellement

Les compétiteurs devront avoir gant, fil de corps, 1 épée à partir de benjamin et le masque à partir de minime.

Les Chaussures de sport propres sont obligatoires

Pour des raisons de sécurité, la tenue complète est obligatoire (voir les normes des tenues affichées dans la salle) à l'entraînement et en compétition. La responsabilité du club ne peut être engagée si un adhérent ne respecte pas le règlement et s'il utilise une arme en l'absence du Maître, du Prévôt ou du Moniteur délégué par le Maître d'Armes. Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu en amenant les enfants à la salle et vérifier que les enfants portent bien la tenue réglementaire. **Le matériel cassé doit être remplacé.**

Respect au Maître, aux Moniteurs Adversaires et Arbitres

Les tireurs ne doivent chercher ni à faire mal ni avoir mal sur la piste. Aucune agressivité n'est tolérée. Ils s'engagent à respecter strictement les règles de discipline dans la salle le vestiaire et lors des déplacements en compétitions. Attention au chahut dans les vestiaires ils ne sont pas surveillés.

L'indiscipline est sanctionnée du renvoi après ou sans avertissement.

« **Escrime artistique** » Les armes doivent être obligatoirement mouchetées. Les phrases d'armes doivent respecter strictement les actions étudiées

Toutes les informations, les dates de compétitions et stages sont affichées dans la salle et sont sur le site internet du club

Veillez confirmer votre participation 10 jours avant les épreuves. (impérativement)

Maître DECLAUDE reçoit les Parents en fin de cours.

SALLE D'ARMES DE TROYES-GYMNIQUE SAISON _____ REGLEMENT _____

(chèques – liquide – coupons sport et chèques sport si ARS)

Je soussigné _____ reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la salle d'Armes de Troyes-Gymnique (ci-joint et affiché) et lu les options d'assurances

Je m'inscris aux Cours d'Escrime et je m'engage à respecter le règlement du club à porter la tenue complète à l'entraînement et en compétition (voir réglementation)

Ou

J'autorise mon fils - ma fille _____ à pratiquer l'Escrime à l'entraînement, stages et compétitions. Je l'oblige à respecter strictement le règlement et à porter la tenue complète à l'entraînement et en compétition. (réglementation affichée dans la salle) J'autorise toute intervention médicale ou chirurgicale en cas d'urgence.

J'autorise la publication de mon nom ou du nom de mon enfant et de photos prises à l'entraînement, en stages ou en compétitions sur le site internet du club (rayer cette mention en cas de désaccord, modifications possibles sur demande - voir le club)

NOM

Prénom

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Les garanties accordées aux licenciés de la Fédération Française d'Escrime sont affichées dans la Salle d'Armes

Options pour les garanties plus importantes :

0 compris dans la licence

A coût supplémentaire

B coût supplémentaire

0 si cette rubrique option n'est pas renseignée (rayer les mentions inutiles)

à _____ le _____

MENTION MANUSCRITE

Bon pour autorisation _____ lu et approuvé
(par les Parents responsables) (adhérent majeur)